

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

739/18

10/12/2018

## République démocratique du Congo: le Conseil prolonge les sanctions pour un an

Le 10 décembre 2018, le Conseil a prolongé les mesures restrictives actuellement en place contre la République démocratique du Congo jusqu'au 12 décembre 2019. Ces sanctions consistent en **un gel des avoirs et une interdiction de visa pour l'Union européenne visant 14 personnes**. Elles ont été adoptées le 12 décembre 2016 et le 29 mai 2017 en réponse aux entraves au processus électoral en RDC et aux violations des droits de l'homme qui y étaient liées.

Dans ses conclusions de décembre 2017, le Conseil a appelé l'ensemble des acteurs congolais, et en premier lieu les autorités et les institutions congolaises, à jouer un rôle constructif dans le processus électoral. Dans sa décision, compte tenu des élections à venir, le Conseil réaffirme **l'importance de la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous** dans le respect de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants. Le Conseil réexaminera à nouveau les mesures restrictives compte tenu des élections en RDC et se tient prêt à les adapter en conséquence.

- [Déclaration de la Haute Représentante au nom de l'UE sur la République démocratique du Congo, 22 novembre 2018](#)
- [Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo, 11 décembre 2017](#)

**Press office - General Secretariat of the Council**

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319

[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) - [www.consilium.europa.eu/press](http://www.consilium.europa.eu/press)